

Charte d'engagement

“Jardiner au naturel, objectif zéro pesticide”



Les pesticides,
c'est pas
systématique !





Charte d'engagement

«Jardiner au naturel, objectif zéro pesticide»

CONTEXTE

Depuis octobre 2006, Loiret Nature Environnement, en partenariat avec la FREDON Centre et l'association des Jardiniers de France, mène l'opération «Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages».

«Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages» est un programme d'accompagnement des communes qui ne veulent plus utiliser à terme de pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

Une commune qui s'engage officiellement sur la voie du zéro pesticide en signant la charte «Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages» peut ainsi bénéficier d'une aide sur les plans technique et de la communication tels que la formation des agents aux alternatives aux pesticides, l'élaboration d'un plan de réduction des pesticides, des actions de communication dirigées vers le grand public pour augmenter l'acceptation des herbes spontanées et valoriser la démarche des communes, etc.

Actuellement 17 communes ont signé cette charte dont 11 se situent sur l'agglomération orléanaise : Boigny-sur-Bionne, Bou, Chilleux-aux-Bois, Combleux, Ingré, Jargeau, La-Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Orléans, Olivet, Semoy, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Ouzouer-sur-Loire, Tigy et Vienne-en-Val.

Dans une démarche de développement durable, ces communes peuvent et doivent jouer un rôle d'exemplarité par rapport aux particuliers, et notamment les jardiniers amateurs qui peuvent être eux-mêmes des utilisateurs de pesticides dans leurs jardins comme sur la voie publique pour l'entretien des trottoirs.

Il a donc été rapidement envisagé de porter les efforts de communication en direction des jardiniers amateurs qui utilisent des pesticides en quantité non négligeables.

C'est pourquoi, l'AggLO, Loiret Nature Environnement, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, le Service Régional de l'Alimentation, et les Jardiniers de France ont choisi de lancer une action d'envergure «jardiner au naturel, objectif zéro pesticide» en direction des jardinerie et magasins de bricolage de l'agglomération orléanaise afin de promouvoir les solutions alternatives aux pesticides (outils divers, mulching, composteurs, etc).

En contrepartie, les jardinerie bénéficient d'un programme d'accompagnement conséquent (large publicité grâce aux médias locaux, formation adaptée des vendeurs de ces enseignes, distribution de matériel –affiches, panonceaux, fiches thématiques– pour faire cette promotion des alternatives aux pesticides, organisation d'un jeu concours en partenariat avec la République du Centre, etc).

Chaque partenaire du programme a des engagements à tenir qui sont officialisés par la signature d'une charte.



Cette charte fait suite à l'opération «Jardiner au naturel, ça coule de source !» mise en place sur l'agglomération rennaise et ses bassins versants d'alimentation en eau potable. « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » a été initiée par la MCE, Rennes Métropole, le Syndicat Mixte d'eau Potable du Bassin Rennais et Jardiniers de France : www.jardineranaturel.org.

La présente charte d'engagement est conclue entre :

d'une part,

la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, ci-après dénommée AggLO, représentée par son Président Charles-Eric LEMAIGNEN,

l'association Loiret Nature Environnement, ci-après dénommée LNE, représentée par son Président Didier PAPET,

la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, ci-après dénommée FREDON Centre, représentée par son Directeur Joël ROUILLE,

le Service Régional de l'Alimentation, ci-après dénommé SRAL, représenté par sa Directrice Isabelle CHMITELIN,

l'association Jardiniers de France, représentée par son Président régional, Daniel LYS.

D'autre part,

les enseignes commerciales spécialisées jardin ou comportant un rayon jardin, dont les noms suivent :

Babée Jardin – Olivet - représentée par son directeur Franck BABEE

Botanic – Orléans - représentée par son directeur Laurent FLORY

Bricomarché – Chécy - représentée par son directeur Gilles DERENNE

Bricorama – Orléans - représentée par son directeur Daniel MOULIN

Castorama – Olivet - représentée par son chef de secteur jardin Thierry CHAUCOT

Jardi E.Leclerc – Fleury-les-Aubrais - représentée par son directeur Laurent GOUBET

Jardiland – Orléans - représentée par son directeur Jean-Claude BRY

Jardiland – Saran - représentée par son directeur Laurent GIRARD

Leroy Merlin – Ingré - représentée par son chef de secteur commerce Bernard JOSEPH

Pôle Vert – Saint-Jean-le-Blanc - représentée par son directeur Hervé RICHARD

Truffaut – Saint-Jean-le-Blanc - représentée par son directeur Pascal SONDAG

Objet de la charte

La charte décrit le processus engagé par les jardinerie, magasins de bricolage et libre service agricole de l'agglomération orléanaise signataires afin de promouvoir les alternatives aux pesticides et le programme d'accompagnement que l'Agglo, Loiret Nature Environnement, la FREDON Centre et leurs partenaires s'engagent à réaliser auprès des enseignes signataires.

ARTICLE 1 - CHAMP GÉOGRAPHIQUE

L'opération s'étend sur l'agglomération orléanaise comprenant 22 communes (Annexe 1).

ARTICLE 2 - OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET DES ASSOCIATIONS

Article 2-1 : objectifs

- Protéger l'environnement, particulièrement les ressources en eau, et la santé publique.
- Diminuer la consommation et les ventes de produits phytosanitaires aux particuliers.
- Promouvoir les solutions sans pesticides afin de faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs.
- Diminuer les coûts pour la société inhérents à l'utilisation des pesticides : dépollution de l'eau, collecte et traitement des déchets toxiques, coûts sanitaires...

Article 2-2 : engagements

- Prendre en charge un plan de communication en direction du grand public visant à promouvoir les solutions sans pesticides et à orienter les particuliers vers les enseignes signataires de la charte.
- Concevoir et mettre à disposition des jardinerie des outils de communication (Annexe 2) pour promouvoir les solutions sans pesticides.
- Assurer la formation des vendeurs (Annexe 3) sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, sur les solutions sans pesticides et sur les outils mis à disposition dans le cadre de la charte.
- Déterminer et promouvoir des articles que les enseignes signataires ont à disposition (Annexe 4).
- Respecter la confidentialité des données transmises par les enseignes en matière de suivi des ventes. La publication des résultats et leur interprétation s'effectueront de manière agrégée à l'échelle de l'agglomération orléanaise.

ARTICLE 3 - OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DES ENSEIGNES

Article 3-1 : objectifs

- Inscrire l'entreprise dans une démarche responsable et citoyenne.
- Participer à une action locale mobilisant l'ensemble des acteurs pour réduire les pollutions par les pesticides.
- Améliorer la fonction de conseil auprès des consommateurs.
- Diminuer la vente des produits phytosanitaires au profit de la vente des articles recommandés par la charte.

Article 3-2 : engagements

- Avoir au moins un vendeur chargé du rayon phytosanitaires ayant suivi une des trois sessions de formation proposées dans le cadre de la charte par les collectivités publiques et les associations.
- Disposer en magasin du maximum d'articles du tronc commun promu par la charte et développer les autres solutions possibles.
- Décliner dans la surface de vente les supports mis à disposition dans le cadre de la charte.

- Créer au moins un temps fort pour la promotion des solutions sans pesticides d'une durée équivalente à au moins 2 semaines sur la période mars-mai ou septembre-octobre. Ce temps fort pourra consister en la mise en place d'un podium de démonstration sur les solutions de jardinage au naturel.
- Apporter à chaque client demandeur d'un conseil sur les produits phytosanitaires, une information sur les risques et sur les solutions sans pesticides susceptibles d'être mises en œuvre.
- Ne pas diffuser d'information discréditant les techniques de jardinage au naturel et faisant apparaître les pesticides comme indispensables et sans risque pour la santé et l'environnement.
- Désigner un responsable du suivi de la charte au sein du magasin et participer au comité de pilotage de la charte.
- Fournir les éléments nécessaires à l'évaluation de la charte :

Données quantitatives :

- Les quantités et/ou chiffres d'affaires vendus au cours de l'année précédent le lancement de la charte et les années suivantes et/ou une évolution en pourcentage de la vente de pesticides et de solutions alternatives.

Données qualitatives :

- La réponse au questionnaire sur l'impact et sur l'efficacité de la charte qui sera proposé par les collectivités et les associations.

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

L'ensemble des dispositions de la présente convention est réalisé à titre gratuit. Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée par les parties signataires.

ARTICLE 5 - DURÉE

La présente charte prendra effet le 20 avril 2010, date du lancement de l'opération pour une durée de 1 an.

Les signataires conviennent de faire un point d'étape en décembre 2010, au sein du comité de pilotage de la charte, pour tirer un bilan et envisager la reconduction éventuelle de l'opération.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le groupe de suivi animé par Loiret Nature Environnement sera chargé de suivre la mise en œuvre, d'apprécier les résultats et d'envisager les modalités de reconduction de la charte. Ce groupe est composé des représentants des signataires de la charte.

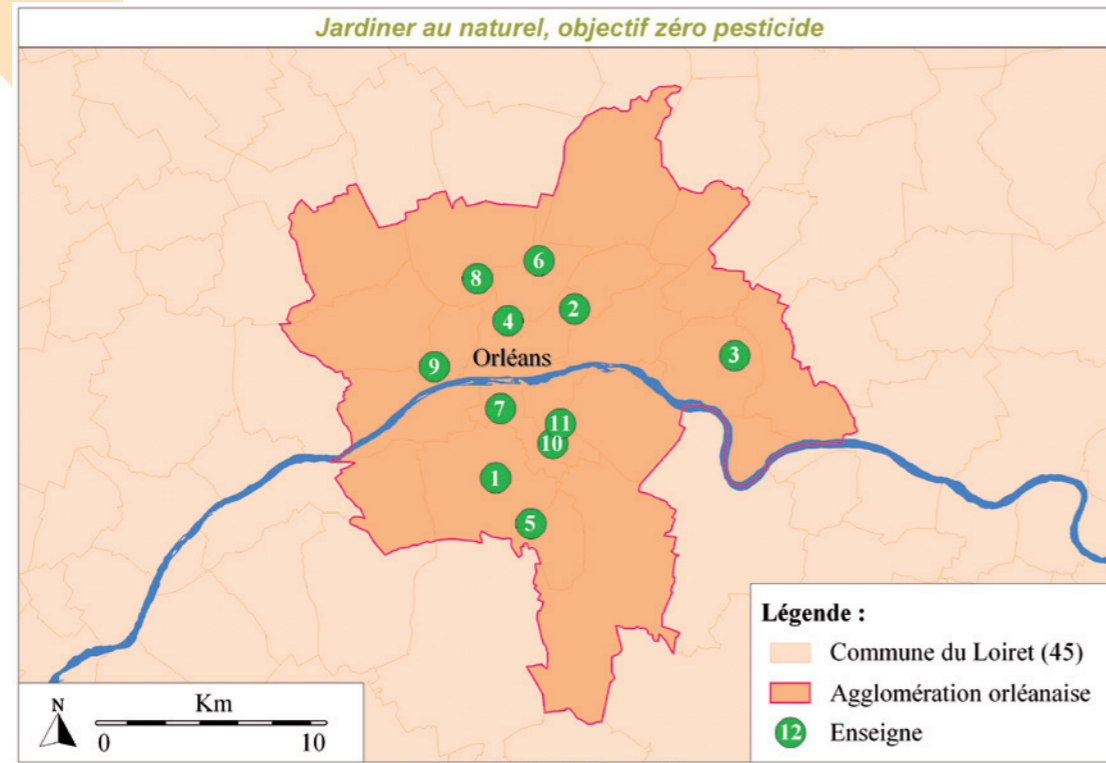
ARTICLE 7 - RETRAIT DE LA CHARTE

L'opération étant fondée sur le volontariat, les enseignes pourront se libérer des engagements de la charte à tout moment par simple courrier notifié à Loiret Nature Environnement. En conséquence de ce retrait, les enseignes ne pourront se prévaloir des messages et supports déclinés par la charte et restitueront les outils de communication mis à leur disposition aux collectivités et associations. De leur côté, les collectivités et associations pourront prononcer unilatéralement le retrait de l'un ou l'autre des signataires ne respectant pas les engagements, avec les mêmes conséquences que celles évoquées ci-dessus.

Annexe 1

Le territoire concerné

Le territoire visé par la charte regroupe les 22 communes de l'agglomération orléanaise, comptant environ 285 000 habitants.



Sur ce territoire, 11 jardineries et magasins de bricolage s'engagent dans l'opération «Jardiner au naturel, objectif zéro pesticide» en 2010 :

- 1 Babée Jardin – Olivet
- 2 Botanic – Orléans
- 3 Bricomarché - Chécy
- 4 Bricorama - Orléans
- 5 Castorama - Olivet
- 6 Jardi E.Leclerc – Fleury-les-Aubrais
- 7 Jardiland - Orléans
- 8 Jardiland - Saran
- 9 Leroy Merlin - Ingré
- 10 Pôle Vert – Saint-Jean-le-Blanc
- 11 Truffaut – Saint-Jean-le-Blanc



Annexe 2

Les outils de communication

À L'ENTRÉE DU MAGASIN :

Des affichettes de format A3 signalant l'opération :

- Affiche personnalisée faisant référence à la Charte.



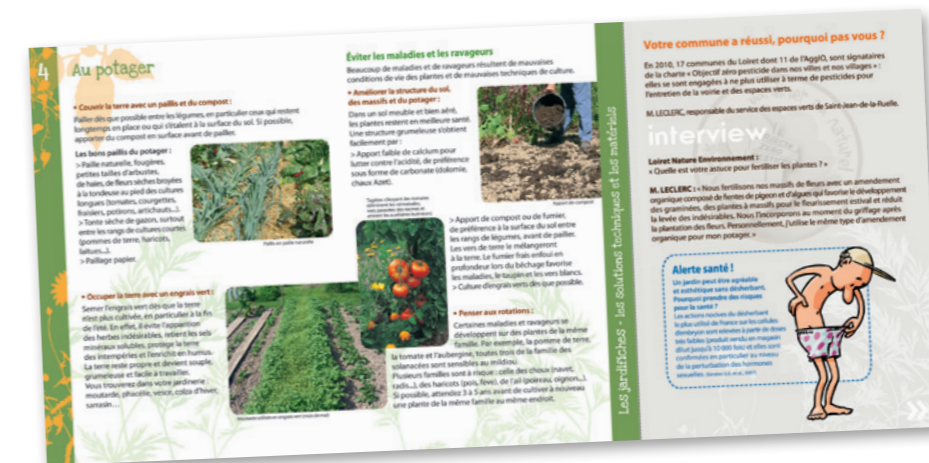
DANS LE MAGASIN :

9 fiches thématiques avec présentoir :

(en moyenne 3 500 fiches avec son présentoir par magasin)

Les 9 thématiques développées :

- Pourquoi jardiner sans pesticides ?
- La pelouse
- Terrasses, allées, cours
- Arbustes, haies, rosiers, vergers et fleurs
- Au potager
- Les paillis
- Produits et traitements bio
- Faire confiance aux auxiliaires du jardin
- Le compostage et la récupération des déchets verts



Charte d'engagement - « Jardiner au naturel, objectif zéro pesticide »

Charte d'engagement - « Jardiner au naturel, objectif zéro pesticide »

Dans le rayon «phytosanitaires» :

- 3 types de réglottes (format 10 x 3,5 cm) à placer à différents endroits du rayon «phytosanitaires» avec un message renvoyant vers le vendeur conseil «pour faire un choix différent».



Près des solutions sans pesticides (paillages, compost, outils...) :

- 1 réglotte alternative aux pesticides (format 10 x 3,5 cm) à placer à différents endroits du rayon des produits bio avec un message renvoyant vers le vendeur conseil «pour vous aider dans votre choix».



- Des stop-rayons de 10 x 12,5 cm avec système d'accroche (grippeur) à placer près des solutions préconisées (petits produits).



- 8 pannonneaux de format A4, pour mettre en valeur certaines solutions préconisées (produits volumineux, produits placés à l'extérieur...)

Les 8 thèmes développés :

- Les paillages
- Le scarificateur
- Les plantes couvre-sol
- Les composteurs
- Les composts et les fumiers
- La récupération d'eau de pluie
- Les broyeurs de déchets verts
- Les abris à auxiliaires



- Des affiches références de format A4, il s'agit d'un complément aux panneaux. Les enseignes peuvent imprimer sur cette affiche un message sur les alternatives aux pesticides qu'ils souhaitent vendre ainsi que leur prix.



- Des fiches produits (format 26,15 x 18,75 cm), comme les panneaux, elles mettent en valeur certaines alternatives aux pesticides. Ces fiches contiennent un descriptif de chaque solution.



- Des fiches podiums de format A4, destinées aux enseignes pour les aider à mettre en place des podiums de démonstration sur une thématique particulière du jardinage au naturel.



- 2 livrets mis en consultation (format A5) accrochés aux gondoles par des chaînettes :
 - «**Pesticides : une atteinte grave à la santé et à l'environnement**» présente les conséquences de l'utilisation des pesticides sur notre santé et notre environnement.
 - «**Les alliés du jardinier**» présente le rôle des insectes et des autres animaux au jardin et l'intérêt de les préserver.



Annexe 3

Formation des vendeurs

Objectif : Apporter au personnel des jardinerie les connaissances requises pour proposer à la clientèle des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires.

Durée : 1 journée - horaires (à titre indicatif) : 9h00~12h00 – 13h30~17h00

Effectif (à titre indicatif) : 10 à 15 personnes

Lieu : Loiret Nature Environnement
64, Route d'Olivet
45100 Orléans

PROGRAMME

Partie 1 . «Jardiner au naturel, objectif zéro pesticide»

- Présentation des objectifs de l'opération.
- Les engagements des différents partenaires.
 - Engagements des jardinerie et magasins de bricolage.
 - Engagements de Loiret Nature Environnement et de ses partenaires.
- Les outils de communication.
- Les animations dans les enseignes.

Partie 2 . Définition de la problématique

- Définition d'un produit phytosanitaire / réglementation (usages autorisés, restrictions d'usage, où trouver les informations).

- Les risques pour la santé et l'environnement :
 - Produits phytosanitaires et santé :
 - Danger des produits (étiquettes...).
 - Les risques pour l'applicateur : voies de pénétration, intoxications aiguë / chronique, conséquences, nécessité de porter des Equipements de Protection Individuelle.
 - Produits phytosanitaires et environnement :
 - La situation sur la contamination du milieu : eaux des rivières, nappes souterraines, eaux de pluie, air.
 - La problématique particulière des milieux urbains.
- Précaution à prendre lors de l'utilisation des produits phytosanitaires (stockage, conditions d'application, gestion des fonds de cuve...).

Partie 3 . Les mesures permettant de réduire l'utilisation des produits herbicides

- Des techniques préventives pour limiter les besoins en désherbage au jardin d'ornement et dans le potager :
 - Le paillage (intérêts, différents types de paillage).
 - Travailler avec le végétal (l'enherbement, les plantes couvre-sol, l'acceptation de la végétation spontanée).
- Désherber sans désherbant au jardin d'ornement (allées, terrasses, pelouses...) et dans le potager.

Partie 4 . Les mesures permettant de réduire l'utilisation des produits insecticides et fongicides

- Au potager :
 - Eléments de reconnaissance des principaux ravageurs et maladies.
 - Méthodes de prévention (fertilisation, rotations de culture, associations de plantes...) et moyens de lutte (piégeage, seuils d'interventions...).
- Au jardin d'ornement :
 - Eléments de reconnaissance des principaux ravageurs et maladies.
 - Méthodes de prévention (fertilisation, associations de plantes...) et moyens de lutte (piégeage...).
- Sur les plantes d'intérieur :
 - Eléments de reconnaissance des principaux ravageurs et maladies.
 - Méthodes de prévention (conditions de culture) et moyens de lutte.

Partie 5 . Mise en situation : jeux de rôle

- Une personne joue le rôle du vendeur, une autre celui du client. Pour chaque question (2 à 3 questions) le vendeur doit fournir une solution curative pour régler le problème, mais doit également conseiller une méthode préventive afin d'éviter que le problème ne se reproduise.

Annexe 4

Les solutions de jardinage au naturel

1 - DÉSHERBER ET ÉVITER LES PLANTES INDÉSIRABLES

OBJECTIF	TYPES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
Solution préventives	Paillis végétaux	• Écorces de pin	<ul style="list-style-type: none"> • Écorces et broyat de feuillus • Paillette de chanvre • Paillette de lin • Cosses de fèves de cacao • Pouzzolane • Ardoises pilées • Copeaux de bois
	Film papier et végétal	<ul style="list-style-type: none"> • Paillage papier • Paillage à base de farine de céréales 	• Feutre végétal
	Paillis plastiques	<ul style="list-style-type: none"> • Film plastique 80 microns (spécial haies ou spécial vignes) • Bâche plastique non tissée 	• Géotextile à placer sous les allées gravillonnées
	Plantes couvre-sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les trois meilleures : - Consoude à grandes fleurs (naine tapissante) (Symphytum grandiflorum ou Symphytum ibericum) - Géranium à grosses racines (Geranium macrorhizum) - Géranium endressii ou oxonianum • Les autres : - Lamier maculé nain (éviter le lamier jaune galeobdolon, trop envahissant) - Céraïste tomenteuse (soleil), - Népéta mussinii et 'Six Hills Giant' 	<ul style="list-style-type: none"> • Alchémille mollis • Bruyère d'hiver • Cotoneaster Skogolm • Epimédium • Fusain de Fortune • Lierre • Marjolaine naine dorée • Pachysandra torminalis • Petite pervenche (éviter la grande pervenche, trop envahissante) • Phlomis de Russel (site chaud et sec) • Symphorine chenaultii 'Hancock'
	Pour semer en rang étroit et sarcler facilement :	<ul style="list-style-type: none"> • Cordeau • Serfouette • Rayonneur • Boîte à semis 	

Solutions curatives	Outils de désherbage mécanique	<ul style="list-style-type: none"> • Couteau grattoir à désherber les pavés • Couteau désherbant • Sarcloir-grattoir à lame fixe ou oscillant • Binette Pour le travail du sol et extirper les racines des herbes indésirables : <ul style="list-style-type: none"> • Fourche à bêcher • Croc 	• Désherbeur écologique
	Outils de désherbage thermique		<ul style="list-style-type: none"> • Désherbeur thermique à gaz (montée sur grosse bouteille de gaz, pas ceux avec cartouches jetables) • Arrosoir galvanisé avec pomme métallique (pour désherbage à l'eau chaude)
	Sur terrasses et pavés Suppression des mousses et lichens		• Anti mousse surfaces dures à base d'acide pélargonique ou de D limonène
Pelouse	Produits curatifs et préventifs contre les mousses	<ul style="list-style-type: none"> • Gazon haut de gamme (Label Rouge) et variétés adaptées à l'ombre • Scarificateur manuel et/ou à moteur • Engrais antimousse • Amendement calcaire et magnésien (calcaire naturel, dolomie... sauf lithotamne) 	<ul style="list-style-type: none"> • Scarificateur à moteur • Tondeuse à gazon à réglage rapide de la hauteur de coupe (6-8 cm)

2 - PRÉVENIR LES MALADIES ET ENTRETENIR LA CROISSANCE SAINE DES PLANTES

BUT	TYPES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
Entretien la fertilité du sol	Amendement organique	<ul style="list-style-type: none"> Compost végétal Fumier composté de bovin, de cheval, à base d'algues... 	<ul style="list-style-type: none"> Régénérateur de sol (à base de lignite et de microorganismes) Lombricompost
	Amendement calcaire	<ul style="list-style-type: none"> Amendement calcaire et magnésien (Calcaire naturel, Dolomie... sauf Lithothamne) Test de pH du sol 	<ul style="list-style-type: none"> Chaux (carbonate de calcium et de magnésium)
	Engrais organiques solides ou liquides	<ul style="list-style-type: none"> Engrais organo-minéraux avec la mention AB (agriculture biologique) Engrais foliaires Macération d'ortie 	<ul style="list-style-type: none"> Macération de consoude Jus d'algue et biostimulants aux algues Stimulant à base de calcite
	Engrais verts	<ul style="list-style-type: none"> Moutarde Phacélie Colza d'hiver 	<ul style="list-style-type: none"> Navette Seigle Sarrasin Trèfle violet, incarnat, luzerne Vesce
	Outils pour le travail doux du sol	<ul style="list-style-type: none"> Fourche à bêcher Croc Griffe de jardin 	<ul style="list-style-type: none"> Fourche écologique (type grelinette)
	Autres produits	<ul style="list-style-type: none"> Mycorhizes (Mycor ou similaire) 	
Créer son propre amendement	Outils pour le compostage et le paillage	<ul style="list-style-type: none"> Balai à feuilles Tondeuse à gazon (pour broyer les déchets végétaux tendres) Sac de ramassage des déchets (sac réutilisable) Composteur 	<ul style="list-style-type: none"> Broyeur à végétaux Brouette
Renforcer la résistance des plantes	Engrais foliaires Phytostimulants*	<ul style="list-style-type: none"> Macération d'ortie Orties sèches Macération de prêle Biostimulant aux algues Biostimulant au cuivre 	
Eviter le développement des maladies	Fongicides préventifs*	<ul style="list-style-type: none"> Produits cupriques : <ul style="list-style-type: none"> Bouillie bordelaise Hydroxyde de cuivre Oxychlorure de cuivre Biostimulant au cuivre Produit soufré : Soufre micronisé et soufre liquide Mouillant (pour réduire les doses d'emploi des produits) : <ul style="list-style-type: none"> terpène de pin 	

Installer des plantes moins sensibles aux maladies	Fruits et légumes moins sensibles aux maladies	<ul style="list-style-type: none"> Pommes de terre peu sensibles au mildiou (Éden, Naturella, Apollo, Allians, Timate, Spartaan, Bernadette) ou assez peu sensibles (Juliette, Bondeville, Nicola, Carlita, Émeraude, Dolwen, Monalisa...) Tomates les moins sensibles : <ul style="list-style-type: none"> - Au mildiou : Fandango, Pyros, Ferline, Fantasio, Maestria - Aux virus et autres maladies : Carmello, Boa... Laitues solides (résistance au brémia, à la chaleur...) : Canasta, Camaro, Marsala... Haricots résistants à l'antracnose (selon catalogue) Épinards résistants au mildiou (selon catalogue) ... 	
	Arbres fruitiers moins sensibles aux maladies	<ul style="list-style-type: none"> Selon les fournisseurs et les catalogues 	<ul style="list-style-type: none"> Pommiers (tavelure) Pêcher (cloque) Cassissier et groseillier (oïdium) Cerisier et prunier (moniliose...)
	Rosiers moins sensibles aux maladies (Marsonina, rouille...)	<ul style="list-style-type: none"> Nombreuses variétés ayant obtenu le Label de résistance et de qualité ADR 	<ul style="list-style-type: none"> Se renseigner auprès des fournisseurs
Arroser sans gaspiller	Récupération d'eau de pluie	<ul style="list-style-type: none"> Récupérateur d'eau de pluie 	
	Arroser sans gaspiller		<ul style="list-style-type: none"> Tuyau microporeux Tuyau avec goutteurs
	Économiser l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Paillis végétaux (écorces de pin...) 	

*** Attention, ces produits ne sont pas sans dangers !
Bien se protéger et respecter les conditions d'emploi.**

3 - CONTRÔLER ET ÉLIMINER LES RAVAGEURS

	TYPES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
Solutions préventives court terme	Barrières contre les ravageurs	<ul style="list-style-type: none"> • Voile anti-insectes • Filets anti-oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Sachets papiers de protection des fruits
	Pièges	<ul style="list-style-type: none"> • Collier à glu anti-insecte • Pince à taupe • Pince à campagnol • Pièges à mulot et campagnol 	<ul style="list-style-type: none"> • Piège à limace • Piège à phéromones (vers de la pomme, mouche de la cerise...) • Collier-piège à carpocapse • Collier antifourmi • Piège jaune à glu contre les aleurodes, la mouche de la cerise • Piège orange contre la mouche de la carotte • Piège bleu contre les thrips
Solutions curatives court terme	Produits de traitement sélectifs*	<ul style="list-style-type: none"> • Insecticide à base de Bacillus thuringiensis (Bt) sans pyrèthre (uniquement contre chenilles) • Anti-limace à base de phosphate de fer 	<ul style="list-style-type: none"> • Géotextile à placer sous les allées gravillonnées
	Produits non sélectifs*	<ul style="list-style-type: none"> • Insecticide à base de pyrèthre • Huile de colza insecticide • Huile blanche de paraffine • Boîte appât anti-fourmi à base de spinosad (les poudres au spinosad ne sont pas acceptables sur le plan environnemental car non sélectives) • Badigeon blanc arboricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Purin de fougères (contre puceron dont lanigère et taupins) • Savon noir et savon mou • Boîte appât rechargeable antifourmi à base de spinosad
	Lutte biologique (lâchers d'auxiliaires)		<ul style="list-style-type: none"> • Coccinelles à 2 points (Adalia bipunctata) • Larves de chrysopes • Nématodes contre les limaces • Nématodes contre les vers blancs et les larves d'otiorhynque

Solutions préventives long terme	Abris et nichoirs pour auxiliaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nichoirs à mésanges, rouge-gorge, sitelle, grimpereau • Mangeoires à oiseaux (et aliments) • Paillis (voir plus haut) 	<ul style="list-style-type: none"> • Abris d'hiver pour coccinelles • Abris d'hiver pour les chrysopes • Abris et nichoirs à chauve-souris • Abri pour les hérissons • Nichoirs à insectes • Bains d'oiseaux, abreuvoirs à oiseaux • Pot à perce-oreilles
	Haies champêtres et arbustes favorables aux insectes auxiliaires	<ul style="list-style-type: none"> • Buis toujours vert, viorne obier fertile, laurier tin, sureau noir, noisetier commun, cornouiller mâle, charme, houx 	
	Fleurs champêtres		<ul style="list-style-type: none"> • Mélange de graines de fleurs sauvages

*** Attention, ces produits ne sont pas sans dangers !
Bien se protéger et respecter les conditions d'emploi.**

Charte d'engagement

Signature des institutions

Charles-Eric LEMAIGNEN
Président de L'Agglo

Didier PAPET
Président de Loiret Nature Environnement

Joël ROUILLE
Président de la FREDON Centre

Isabelle CHMITELIN
Directrice Régionale du SRAL

Daniel LYS
Président régional des Jardiniers de France

Charte d'engagement

Signature des enseignes commerciales

Franck BABEE
Directeur
BABEE JARDIN
Olivet

Laurent FLORY
Directeur
BOTANIC
Orléans

Gilles DERENNE
Directeur
BRICOMARCHE
Chécy

Daniel MOULIN
Directeur
BRICORAMA
Orléans

Thierry CHAUCOT
Chef de secteur Jardin
CASTORAMA
Olivet

Laurent GOUBET
Directeur
JARDI E.LECLERC
Fleury-les-Aubrais

Jean-Claude BRY
Directeur
JARDILAND
Orléans

Laurent GIRARD
Directeur
JARDILAND
Saran

Bernard JOSEPH
Chef de secteur commerce
LEROY MERLIN
Ingré

Hervé RICHARD
Directeur
POLE VERT / VAL EQUIPEMENT
Saint-Jean-le-Blanc

Pascal SONDAG
Directeur
TRUFFAUT
Saint-Jean-le-Blanc



Opération soutenue par :



Les pesticides,
c'est pas
systématique !

www.loiret-nature-environnement.org

